



INTERVENTIONS DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO OMS – 76^e Assemblée Mondiale de la Santé



- **Point 16.2 – Mettre fin à la violence à l'égard des enfants grâce au renforcement de systèmes de santé et aux approches multisectorielles**

Monsieur le Président,

La Principauté attache une grande importance à la défense des droits des enfants et particulièrement à la lutte contre les violences dont ils peuvent être victimes.

Cette année, la cause revêt d'autant plus d'importance pour Monaco, que nous fêtons les 50 ans de l'Association Mondiale des Amis de l'Enfance (AMADE), qui fut fondée par la Princesse Grace et qui est désormais présidée par S.A.R. la Princesse de Hanovre.

A travers les travaux de l'AMADE, la Principauté s'engage aux côtés d'un réseau solide de partenaires répartis sur les quatre continents, pour venir en aide à près de 40 000 enfants en situation de précarité chaque année.

Les missions menées par l'Association et soutenues par la Principauté sont centrées sur le renforcement des capacités et l'autonomisation des enfants et la première étape de ces missions est de garantir aux enfants un environnement sûr. C'est cependant aussi l'une des étapes les plus complexes car elle repose sur un vaste nombre de déterminants sociaux. De plus, il est parfois difficile d'évaluer la sûreté d'un environnement : Une grande partie des violences perpétrées contre des enfants se manifestant souvent au sein même des foyers, ou en milieu scolaire.

Ainsi, adopter une approche multisectorielle qui s'adresse non seulement aux enfants mais aussi à leur communauté est indispensable pour lutter efficacement contre toute violence.

A ce titre, la Principauté souhaite saluer l'OMS pour ses travaux d'appui aux Etats pour mettre en œuvre le cadre INSPIRE, et notamment de sa stratégie numéro 2 qui porte sur la sûreté des environnements. Le matériel de formation de l'OMS à l'intention du secteur social et de la santé, est lui aussi extrêmement utile pour améliorer notre capacité collective à reconnaître les signes de violences.

En Principauté, chaque établissement scolaire est pourvu d'au moins une assistante sociale, un psychologue, et une infirmière vers qui les élèves peuvent se tourner en cas de besoin. Ces professionnels de la santé sont formés sur la base des lignes directrices données par l'OMS, pour repérer les signes de violence ou de maltraitance envers les enfants.

En plus de systématiquement travailler à améliorer ses stratégies nationales de prévention de ces violences, la Principauté veille aussi à régulièrement mettre jour ses méthodes de répression de ces actes. Une loi relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire a notamment été adoptée en décembre 2021.

Je vous remercie.